

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 13 (1875)
Heft: 38

Artikel: Lausanne, le 18 septembre 1875
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-183365>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour la Suisse : un an, 4 fr. ; six mois, 2 fr.

Pour l'étranger : le port en sus.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin Monnet, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Lausanne, le 18 Septembre 1875.

Un journal de Paris, *Le XIX^e siècle*, publie d'intéressants détails sur le Convent maçonnique de Lausanne. Après avoir fait le tableau de la guerre acharnée déclarée à la maçonnerie par l'ultramontanisme, ce journal continue ainsi :

« Il y aurait ingratitude de la part des francs-maçons à ne point remercier l'Eglise romaine. Ils s'endormaient, l'Eglise les a réveillés ; les loges étaient à peu près délaissées ; elles recommencent à se peupler, et de toutes parts les adeptes arrivent... La franc-maçonnerie a le devoir d'être de son temps ; sans rien changer à ses traditions, elle doit conformer ses moyens d'action aux nécessités du moment, chercher dans des modifications prudentes, dans un remaniement progressif de ses programmes et de ses constitutions, un élément nouveau de jeunesse et de vigueur. C'est ce qu'a compris la maçonnerie écossaise et de là l'idée du Convent universel.

Des invitations avaient été adressées à tous les pays où le rite écossais possède un Suprême Conseil. Presque tous ont envoyé leurs délégués. Ce sont :

MM. Crémieux, baron Taylor, Emmanuel Arago, G. Guiffrey, Lebatteux, pour la France.
Pappaert, Cluydts, pour la Belgique.
Mackersy, pour l'Ecosse et la Grèce.
Riboli, pour l'Italie.
Hamilton, Sandemann, Montagu, pour l'Angleterre.
Pierre (David), pour Cuba.
Baud, pour la Hongrie.
Besançon, Amberny, Ruchonnet, Paschoud, Duchesne, pour la Suisse.

La journée de dimanche 5 septembre a été consacrée aux présentations ; et c'est lundi, à trois heures, qu'a eu lieu la séance d'inauguration du convent, dans la grande salle des concerts du Casino, transformée, pour la circonstance, en temple maçonnique. Le soir, un grand banquet a réuni non-seulement les délégués, mais tous les maçons présents à Lausanne, et le souvenir de cette fête de famille restera longtemps dans les cœurs. M. Besançon et son digne collaborateur, M. Duchesne, s'étaient prodigués, et toutes les ressources que peut fournir la charmante ville de Lausanne avaient été mises en réquisition. Je vous fais grâce du menu pour vous

résumer le plus brièvement possible les discours qui ont terminé la soirée.

M. Besançon, en sa qualité de président, a porté la santé de la patrie commune de tous les maçons : l'humanité ; mais sans oublier que chacun de nous se doit d'abord à sa terre natale. Il est impossible d'exprimer en termes plus simples des sentiments plus élevés. M. G. Guiffrey a répondu au nom de la France. Après un cordial remerciement à la Suisse, il a indiqué en quelques mots le but de la franc-maçonnerie à notre époque, et proposé un toast à la libre-pensée. L'orateur a eu une inspiration vraiment heureuse ; se tournant vers une des fenêtres qui donnent sur le lac et d'où l'on aperçoit les lumières d'Evian, où se trouvent en ce moment MM. Dupanloup et Veuillot : Là-bas, a-t-il dit, de l'autre côté de la rive, deux hommes se concertent et discutent sur les plus sûrs moyens de ressusciter le passé ; nous, ici, nous travaillons à préparer l'avenir ! Et les applaudissements de la réunion ont montré que M. Guiffrey avait touché juste.

La parole a été donnée à un invité, qui a salué, après la liberté de pensée, la liberté d'écrire. Il a rappelé la devise de Berne et de Fribourg : qui touche l'un, touche l'autre ; et l'appliquant à la liberté de penser, qui n'est rien sans la liberté d'écrire, il a développé en quelques mots cette vérité : qui touche l'une touche l'autre. Puis sont venus les toasts de M. Montagu pour l'Angleterre, de M. Pappaert pour la Belgique, de M. Riboli pour l'Italie, de M. Mackersy pour l'Ecosse, de M. Pierre pour Cuba. N'oublions pas non plus un visiteur français, M. Barré, qui, dans un toast à la fraternité, a su faire une allusion touchante à l'accueil si généreux fait par la Suisse à nos infortunés soldats de l'armée de l'Est en 1870, et à l'offrande qu'elle s'empressait, tout récemment encore, d'envoyer à la France pour les inondés du Midi.

Enfin mentionnons un des commissaires du banquet qui a dit, plutôt que chanté, la *Marseillaise suisse*, dont je détache un couplet :

Au bord du Tibre où m'attend l'espérance,
D'un peuple entier trop longtemps opprimé,
J'irai bientôt porter la délivrance,
Je briserai les fers du condamné.
Le jour luira sur cette nuit profonde
Qui deux mille ans couvrit l'humanité.
Pauvre aujourd'hui, demain j'aurai le monde ;
Salut, salut, je suis la Liberté !

Le lendemain mardi, dans la matinée, les délégués français ont été présentés à M. Thiers par M. Jousserandot, ancien préfet de la Marne, révoqué par le 24 mai.



Crémieux.

Depuis plusieurs jours déjà, le bruit court à Lausanne que le célèbre avocat français est dans nos murs, au nombre des illustrations maçonniques accourues au convent des cinq parties du monde. Chacun le dit et nul ne l'a vu ; dans cette incertitude, recueillons à la hâte quelques traits caractéristiques de sa vie.

Crémieux est né à Nîmes de parents israélites, le 30 avril 1796. Il annonça dès sa première jeunesse les dispositions les plus précoces. A l'âge de 15 ans, le lendemain d'une représentation où avait figuré Talma, il récita au grand artiste un acte entier de la tragédie qu'il avait vu jouer la veille. — Diable ! fit Talma, tu savais donc la pièce par cœur ? — Non, répondit le jeune homme, je l'ai vue hier pour la première fois et je ne l'avais jamais lue.

Crémieux fut reçu avocat en 1817. Ses débuts furent éclatants et firent présager un orateur de premier ordre, un homme du caractère le plus élevé, du cœur le plus généreux.

En 1827, il se rendait à Lyon, ayant pour compagnon de diligence un plaideur qui se lamentait d'avoir confié sa cause à un avocat de province et surtout de lui avoir payé d'avance ses honoraires. M. Crémieux, presque attendri, l'interroge, trouve la cause bonne et se charge de la plaider le matin même en arrivant à la ville. Elle fut gagnée, et, en sortant d'audience, le défenseur improvisé n'eut rien de plus pressé que de remonter en voiture. Mais il trouve sur son chemin le plaideur qui, tout émerveillé d'avoir gagné sa cause, lui offrit deux billets de banque : « Eh ! non, répond Crémieux ; votre cause m'a intéressé ; on est sujet à s'ennuyer en voyage. Vous ne me devez qu'une poignée de main. Ainsi, au plaisir de vous revoir. »

Peu de temps après, Crémieux défendait, à Nîmes, M. Cabot de la Fare, que le cardinal de la Fare voulait obliger à retrancher la seconde moitié de son nom. L'illustre avocat prouva péremptoirement que le cardinal de la Fare était mort en 1752 sans laisser de postérité, et que les La Fare de la Restauration, y compris le cardinal et sa famille, avaient usurpé leur nom, ce qui leur ôtait le droit de se plaindre qu'on eut suivi leur exemple. « Sa Majesté Louis XIII, ajouta-t-il, n'aimait point à voir s'éteindre les grandes familles. Soutenus par le cardinal de Bernis, les La Fare d'aujourd'hui arrivèrent bientôt à la cour, porteurs d'une généalogie fraîchement faite et d'autant plus facile à établir qu'elle n'avait plus de contradicteur légitime. Que dirent les courtisans, les meilleurs juges en cette matière ? Ils tournèrent le dos en chantant :

La fare i dondaine
O gai
La fare i don don. »

Le *Figaro*, jaloux de voir un avocat lui emprunter ses meilleures armes et être plus spirituel que lui, décocha ce quatrain :

Baatard de Cicéron, dans ta folle manie,
Tu voudrais à nos yeux passer pour orateur.
Crois-tu, de Mirabeau, posséder le génie ?
Mais tu n'en as que la laideur.

On sait en effet qu'on a beaucoup plaisanté sur la laideur presque proverbiale du visage de Crémieux, et qu'il est lui-même le premier à en rire. Du reste cela ne l'a pas empêché d'épouser une demoiselle de haute distinction.

Toujours prêt à porter le secours de sa puissante parole à qui l'invoque de près ou de loin, Crémieux partit, en 1840, en Syrie, pour y défendre le grand rabbin dans une circonstance terrible : celui-ci était accusé d'avoir égorgé un moine chrétien afin de mêler son sang au pain azyme que les juifs mangent durant la Pâque, accusation d'autant plus redoutable qu'elle était plus absurde. Les Turcs, fort expéditifs en pareille circonstance, avaient déjà favorisé le rabbin d'un nombre suffisant de coups de bâton, appliqués sur la plante des pieds dans le but de lui faire avouer son prétendu crime. Crémieux arrivé, fait entendre les accents de son éloquente parole devant Mahamed-Ali, alors gouverneur de Syrie, et quelques jours après l'accusé était mis en liberté.

Ce fut en 1842 que Crémieux débuta réellement dans la vie politique en entrant à la Chambre des députés, où il acquit bientôt une incontestable autorité.

Après l'abdication de Louis-Philippe, il fut appelé au gouvernement provisoire, où il prit le ministère de la justice. Lors du coup d'Etat, il fut enfermé à Mazas et à Vincennes pendant vingt-trois jours. Le 4 septembre 1870, nommé membre de la Défense nationale, il alla bientôt siéger à Tours avec son collègue M. Glais-Bizoin, et plus tard Gambetta.

Le 8 février suivant, Crémieux déposait sa démission entre les mains du président du Corps législatif, et le 1^{er} mars il lui adressait une lettre lui proposant de payer les cinq milliards promis à la Prusse au moyen d'une souscription patriotique, en tête de laquelle il s'inscrivait pour cent mille francs. On sait que, tout récemment encore, il faisait don d'une pareille somme aux inondés. Possédant une fortune considérable, il pratiqua la bienfaisance sur une large échelle.

M. Crémieux, comme maçon, appartient au rite écossais, et succéda à Viennet au Suprême Conseil de France, composé de membres du 33^e et dernier grade de ce rite, au nombre de vingt-sept.



Polémique internationale.

Il y a quelque temps, le *Rappel*, de Paris, publia un feuilleton, signé Tony Révillon, et intitulé : *l'Exilé*. Dans ce roman, le héros, Noël, expie ses fredaines politiques à Yverdon. L'auteur en prend occasion pour faire de cette ville un véritable purgatoire, re-